

**COMMUNICATION¹ 2022/12 DU CONSEIL DE L'INSTITUT DES REVISEURS
D'ENTREPRISES**

Correspondant
sg@ibr-ire.be

Notre référence
SDB

Date
13.10.2022

Chère Consœur,
Cher Confrère,

**Concerne : Accords relatifs au *single audit* (Afsprakennota) : l'audit des comptes
2022 de l'autorité flamande**

La présente communication s'adresse aux réviseurs d'entreprises qui sont en charge d'un audit financier en Communauté flamande pour lequel la Cour des comptes, le Département Finances et Budget et *Audit Vlaanderen* sont les autres acteurs de contrôle.

Le 15 juin 2022, au sein du comité de pilotage *single audit*, des accords concernant le *single audit* et l'audit des comptes 2022 de l'autorité flamande ont été conclus entre la Cour des comptes, l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, le Département Finances et Budget de l'autorité flamande et *Audit Vlaanderen*.

Par rapport à l'année dernière, peu de changements ont été apportés à l'*Afsprakennota*.

Parmi les points d'attention particuliers, l'attention des réviseurs d'entreprises est attirée sur :

- la demande d'examen de l'organisation administrative concernant la tenue d'une comptabilité d'engagement (nouveau) ;
- la clarification supplémentaire pour les réviseurs d'entreprises de la réconciliation des interrelations (comme l'année dernière) ;
- le contrôle par les réviseurs d'entreprises des *Building Blocks* (comme l'année dernière).

¹ Par voie de communication, l'Institut développe la doctrine relative aux techniques d'audit et à la bonne application par les réviseurs d'entreprises du cadre légal, réglementaire et normatif qui régit l'exercice de leur profession (art. 31, §7 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises) ; seules les normes et les recommandations sont obligatoires.

L'*Afsprakennota* est un instrument important dans le cadre du concept de *single audit*. Les accords conclus tiennent compte des tâches et des responsabilités de chaque acteur du contrôle. La cohérence mutuelle des interventions des différents acteurs du contrôle rend indispensable le respect méticuleux des accords conclus.

Le respect de ces accords est d'ailleurs suivi dans chaque dossier par la Cour des comptes.

Je vous prie d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de ma haute considération.

Patrick VAN IMPE
Président

Annexe : Afsprakennota 2022